



Infidelite - divorce ? - garde enfant

Par **pseudo67**, le **25/05/2008 à 16:12**

Bonjour a tous,rnJ'ai appris il y a 8 jours que ma femme me trompe depuis 6 mois. Je suis tombe sur des preuves dans l'ordinateur par hasard (puis evidemment avec une recherche de quelques minutes ...): ils ont partis ensemble 2 fois en weekend (elle me disait qu'ele partait avec des copines) et se sont vus tres souvent entre deux (c'est son prof de gym). J'ai la reference du billet d'avion de Janvier (avec les deux noms), + un email de reservation de leur hotel du We dernier (recupere sur notre email ...). + un fichier avec tous les emails +/- explicites qu'ils se sont envoyes. tout ca en anglais (nous habitons depuis longtemps a l'etranger).rnJ'ai confronte ma femme donc depuis 8 jours c'est l'horreur.rnrnSi nous allons au divorce, mes "preuves" sont-elles suffisantes pour demander un divorce pour faute ?rnrnJ'ai une petite fille de 3 ans, je m'en occupe bien davantage que le papa moyen (je fais toutes la bouffe, la reprend tous les soirs a la nurserie ...). Est-il realiste de penser qu'un juge me donnerait la garde de ma fille ???rnrnJe tombe des nues, la vie est dure parfois ...rnMerci.

Par **JamesEraser**, le **25/05/2008 à 17:49**

Bonjour, rnLe droit français admet les copies de courriels échangés s'ils n'ont pas été obtenus par fraude ou violences. rnSi en outre, les courriels ne sont pas protégés par un accès sécurisé, ils sont effectivement reçus comme moyen. rnrnConcernant le divorce pour faute. rnToujours en droit français : la demande de divorce pour faute sur la base de l'adultère de l'épouse n'est pas systématiquement reçue sur ce motif. Il faut démontrer qu'il y a une violation grave et renouvelée des obligations du mariage et rendu intolérable le maintien de la vie commune. Section 4 du C.Civ art 242 (partie législative)rnrnConcernant la domiciliation de votre enfant rnL'adultère ne constitue généralement pas une situation de danger pour l'enfant. rnLes mentalités bien que différentes d'un pays à l'autre tendent généralement à ne pas

séparer les enfants de leur mère. rn rnPrenez un conseil dans tous les cas. rnCordialement

Par **highland**, le **28/05/2008 à 11:41**

Je ne suis pas avocat ni juriste mais un papa comme toi. rnJe viens d'obtenir la garde de mon fils (en France) bien que sa maman soit une maman à peu près normale. rnJ'ai simplement fait des attestations d'amis, de collègues et de notre assistante maternelle dans mon sens et sans jamais dénigrer la maman de mon fils. rnPour sa part, elle a simplement fait des attestations contre moi par des gens de sa famille et une voisine. rnElle a aussi quitté le domicile conjugal (je l'ai fais constaté par voisins et amis) en me laissant notre fils. rnUn conseil ne l'attaque pas pour faute mais demande un divorce par consentement mutuel, fais en premier la requête avec ton avocat auprès du juge. rnSurtout garde toujours la même ligne de conduite et n'en change pas même si ton avocat te monte un peu en pression. rnPenses toujours à ta fille, c'est l'important et courage. rnHighland

Par **highland**, le **28/05/2008 à 11:41**

Je ne suis pas avocat ni juriste mais un papa comme toi. rnJe viens d'obtenir la garde de mon fils (en France) bien que sa maman soit une maman à peu près normale. rnJ'ai simplement fait des attestations d'amis, de collègues et de notre assistante maternelle dans mon sens et sans jamais dénigrer la maman de mon fils. rnPour sa part, elle a simplement fait des attestations contre moi par des gens de sa famille et une voisine. rnElle a aussi quitté le domicile conjugal (je l'ai fais constaté par voisins et amis) en me laissant notre fils. rnUn conseil ne l'attaque pas pour faute mais demande un divorce par consentement mutuel, fais en premier la requête avec ton avocat auprès du juge. rnSurtout garde toujours la même ligne de conduite et n'en change pas même si ton avocat te monte un peu en pression. rnPenses toujours à ta fille, c'est l'important et courage. rnHighland

Par **pseudo67**, le **28/05/2008 à 17:04**

JamesEraser et Highland, rnMerci pour vos reponses, c'est EXTREMEMENT important pour un gars qui est a plus de 10000 kms de sa famille de savoir que des gens s'interessent a son cas. Pour l'instant (8 jours de peine), j'essaie de rester concentré et d'imaginer qu'il y a un futur positif (avec ou sans ma femme) mais c'est difficile. J'ai contacté un avocat pour prendre conseil. rnHighland, ta femme a-t-elle fait toutes ces attestations negatives parce que tu avais demarre la procedure et que ca la rendue agressive ? Je ne sais pas du tout ce que ma femme ferait si je lui annonce que je demande le divorce (même par consentement mutuel). Je pense qu'inconsciemment, ca l'a soulage que je sache et qu'elle recherche mon "aide" pour l'aider a resoudre le probleme (je ne sais toujours pas si son adultere est une consequence de notre "vie de couple tombee dans la routine des couches et de notre fille" ou si c'est vraiment l'amour ...). En tout cas, elle ne quittera notre domicile (et c'est sans doute mieux pour la petite) donc je ne pourrai pas utiliser cet argument si nous nous retrouvons un jour devant le JAF; je pourrai juste lui dire que la ptite a toujours ete a la nurserie de 7h30 a 17h30 et que donc me femme a passe du bon temps pendant ce temps-la (i.e. elle ne s'est pas sacrifiee

pour la petite).rnJ'ai aussi lu qqe part que certains JAFs dans certains TGIls etaient plus prone a donner la garde aux peres ?????rnmerci encore de votre soutien.

Par **highland**, le **29/05/2008** à **12:22**

Eh non elle n'a pas fait ces attestations parce que j'avais lancé la procédure car c'est elle qui a lancé la procédure et elle pensait que je n'allais pas me défendre surtout que c'est principalement moi qui s'occupait de notre fils et maintenant c'est définitivement moi.rnAttention ne soit pas trop gentil non plus avec elle, quand tu me parles d'aide, je boue intérieurement si elle a besoin d'aide elle va la chercher vers son mari et surtout pas en allant le tromper.rnJ'ai l'impression de me voir il y a un an en arrière, je comprends ta tristesse, essaie de voir ce que tu peux te reprocher objectivement dans ta vie de couple mais surtout sois fort surtout pour toi et ta fille, prends soin de toi et d'elle.rnSi malheureusement tu lances la procédure je peux te filer des infos et prépare toi à en prendre plein la gueule mais ne rentre surtout pas dans le même jeu, dis la strict vérité à ton avocat (petit conseil, prends une femme c'est mieux) et tu gagneras.rnFais faire des attestations à la nurserie, comme quoi tu emmènes et tu récupères la petite et non pas qu'elle ne l'emmène pas ni ne vient la chercher.rnC'est le plus important, des attestations de tous sauf la famille et toujours pour toi et pas contre elle.rnCourage et si ça s'arrange avec ta femme tant mieux ce sera un couple de moins en perdition.rnSi tu veux échanger des mails voici mon adresse
highland@ebuyclub.com